

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GC 8
- **Code du produit:** 1899900-25, 1899900-26, 98500090-82
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Technologies AB
SE-221 00 Lund
Sweden
+46 46 36 65 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
butanone
formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol
phénol

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 1)

disulfure de di(benzothiazol-2-yle)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.

· **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 | butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Solvent based adhesive

· Composants dangereux:

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43-0000	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	50-<70%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7	phénol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B;H314: C ≥ 3 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %	1-<2,5%
CAS: 120-78-5 EINECS: 204-424-9	disulfure de di(benzothiazol-2-yle) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317, EUH031	0,1-<0,25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

CAS: 9003-35-4	formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol Skin Sens. 1, H317	(suite de la page 2) 1-<10%
----------------	--	--------------------------------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir.

Contacter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Manifestations allergiques

Irrite la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Brouillard d'eau

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 3)

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Ne pas respirer la vapeur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une aération suffisante.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Des produits pour le nettoyage des yeux et une fontaine oculaire doivent se trouver sur le lieu de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Facilement inflammable.
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger du rayonnement solaire.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart des matières combustibles.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Colle
Réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 78-93-3 butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

CAS: 108-95-2 phénol

VLEP	Valeur momentanée: 15,6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m ³ , 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée
------	---

- **DNEL**

CAS: 78-93-3 butanone

Dermique	DNEL - Long term, Systemic effects	1.161 mg/kg/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL - Long term, Systemic effects	600 mg/kg/day (Worker)

CAS: 108-95-2 phénol

Oral	DNEL - Long term, Systemic effects	0,4 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL - Long term, Systemic effects	1,23 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL - Long term, Systemic effects	8 mg/m ³ (Worker)

- **PNEC**

CAS: 108-95-2 phénol

PNEC	0,0077 mg/L (Eau douce)
------	-------------------------

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 5)

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

· **Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Filter A



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Porter un vêtement personnel de protection.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

- **Couleur:** Jaune-brun
- **Odeur:** Odeur de solvant
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 80 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** 1,8 Vol %
- **Supérieure:** 11,5 Vol %
- **Point d'éclair** -4 °C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation:	non applicable
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	4.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	51-<72,5 %
· VOC (CE)	69,7 %
· Teneur en substances solides:	30,0 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs très inflammables.	
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 7)

Explosibles désensibilisés	néant
-----------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable aux températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé comme recommandé.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë		
CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	LDLo	2.740 mg/kg (Rat)
Dermique	LDLo	6.480 mg/kg (Lapin) (LD50)
CAS: 108-95-2 phénol		
Dermique	LDLo	630 mg/kg (Lapin) (LD50)
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (Rat)
CAS: 108-95-2 phénol		
Oral	LD50	317 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	850 mg/kg (Lapin)

Oral	LDLo	2.740 mg/kg (Rat)
Dermique	LDLo	6.480 mg/kg (Lapin) (LD50)

Dermique	LDLo	630 mg/kg (Lapin) (LD50)
----------	------	--------------------------

Oral	LD50	3.300 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Oral	LD50	317 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	850 mg/kg (Lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration** Non applicable.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Muta. 2
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Propriétés perturbant le système endocrinien provenant de <https://edlists.org>

CAS: 78-93-3 | butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 108-95-2 phénol

LC50 (48 h)	0,00175-67,5 mg/L (Fish) (96 h.)
EC50 (48 h)	3,1 mg/L (Daphnia)
NOEC - No observed effect concentration	0,077 mg/l

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 108-95-2 phénol

Biodegradability | 62 %

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Faible solubilité dans l'eau.
Le produit ne devrait pas être mobile dans le sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **yes Catalogue européen des déchets**

Les codes de déchets du CED ne sont pas liés au produit mais à l'origine. Par conséquent, le fabricant ne peut pas spécifier un code de déchet pour des produits utilisés dans différentes industries. Les codes qui peuvent être donnés doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
----------	---

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 9)

08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1133 ADHÉSIFS
 · **IMDG, IATA** ADHESIVES, containing flammable liquid

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 3 Liquides inflammables.
 · **Étiquette** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

· **No EMS:**

F-E,S-D

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport maritime en vrac**

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · Code de restriction en tunnels · Remarques: 	<p>E Viscous according to ADR § 2.2.3.1.4 (Packaging group III when packed in receptacles not exceeding 450 L capacity)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) · Remarques: 	<p>5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml Viscous according to 2.3.2.2 of the IMDG code (Packaging group III when packed in receptacles not exceeding 30 L capacity)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IATA · Remarques: 	<p>Viscous according to IATA § 3.3.3.1 (Packaging group III when packed in receptacles not exceeding 30 L capacity)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN1133, ADHÉSIFS, 3, III</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)
EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)
EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 78-93-3 | butanone

3

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 78-93-3 | butanone

3

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 11)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

www.alfalaval.com

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Alfa Laval Corporate Standards & Regulatory Operations

· Contact:

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com
Australia: australia.info@alfalaval.com
Austria: info.mideurope@alfalaval.com
Belgium: benelux.info@alfalaval.com
Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com
Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com
Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com
Canada: alfacan.info@alfalaval.com
Chile: chile.informacion@alfalaval.com
China: china.info@alfalaval.com
Colombia: info.colombia@alfalaval.com
Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com
Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 12)

Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com
Egypt: alme.marketing@alfalaval.com
Estonia: estonia.info@alfalaval.com
Finland: info.fi@alfalaval.com
France: environnement@alfalaval.com
Germany: info.mideurope@alfalaval.com
Greece: greece.info@alfalaval.com
Hungary: info.hu@alfalaval.com
India: india.info@alfalaval.com
Indonesia: alfalindo@alfalaval.com
Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Japan: hp.alfajp@alfalaval.com
Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com
New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

• **Date de la version précédente:** 22.02.2022

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2023

Numéro de version 4

Révision: 16.02.2023

Nom du produit: GC 8

(suite de la page 13)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR